

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1903.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904.

(Voir les n^{os} 4, 21, 23, 26 et 38, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants; 15, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président; ALLARD, CAPPELLE, DELANNOY, LE CLEF, MESENS, VAN DEN NEST et RAEPSAET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Comme l'an dernier, votre Commission des Finances et des Travaux publics m'a fait l'honneur de me charger du rapport sur le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904.

La Chambre des Représentants l'a adopté dans sa séance du 16 décembre courant, par 71 voix contre 13 et 5 abstentions.

Son rapporteur était M. Dallemagne.

Pour faciliter la tâche à mes honorables collègues du Sénat et caractériser la portée du vote émis dans l'autre assemblée, je me permettrai de résumer ici la discussion de la Chambre des Représentants sur le projet de loi qui nous occupe.

Dans la *discussion générale*, M. Denis, premier orateur inscrit, a posé trois problèmes qui, à l'exception de quelques objets accessoires, ont servi de base ou de canevas aux autres discours prononcés à la Chambre :

- 1^o Celui des conditions d'équilibre que présente le système budgétaire;
- 2^o Celui de l'influence de la politique financière sur la répartition de l'impôt à son degré de justice;
- 3^o Celui des réformes nécessaires.

Sur le premier problème, le rapport fait apparaître la Belgique avec 51-44 p. c. de contributions indirectes; elle n'est dépassée que par l'Italie. Tous les autres États de l'Europe, les États-Unis eux-mêmes, lui sont inférieurs. Selon M. Denis, un semblable parallèle n'a pas de signification; selon cet économiste, le Budget des Voies et Moyens doit être considéré

dans son ensemble et il prend comme terme de comparaison la Grande-Bretagne et l'Irlande, où le droit de succession et l'*income-tax*, d'une flexibilité remarquable, compensent l'insuffisance des contributions indirectes et dont l'application en Belgique aurait permis, entre autres, la suppression complète de l'accise sur le sucre.

Quant au second point, il s'agit dans l'espèce, de l'alcool, dont l'impôt, selon l'orateur, n'est pas soumis aux principes de la science des finances parmi lesquels le plus impérieux est la justice. La suppression des droits sur le thé, le café, le chocolat, etc., l'abaissement des charges de la consommation du sucre, sont d'heureux dégrèvements, mais le fardeau n'est que déplacé : il atteint les revenus des mêmes classes, sinon des mêmes individus, dans son déplacement, et c'est là que l'honorable M. Denis accuse un manque de justice.

Enfin, le dernier problème vise les réformes nécessaires proposées par l'orateur ; il consiste dans la réalisation d'un impôt général sur le revenu, en adoptant des transitions comme celles qu'il a indiquées dans le courant de son discours.

La Section centrale et les orateurs à la Chambre des Représentants ont vainement cherché des systèmes transactionnels pour répondre aux vœux de l'économiste M. Denis ; ils n'ont pas réussi : il n'en veut pas, alléguant qu'« ils dénaturent la portée morale et sociale de l'impôt sur le revenu. »

M. Dallemanne, succédant à M. Denis, défend les chiffres et les termes de son rapport. Il combat vivement l'introduction de l'impôt sur le revenu, surtout au point de vue du caractère odieux de son application.

M. Helleputte rappelle à l'honorable Ministre des Finances sa promesse de réduction des péages sur les voies navigables pour certaines matières pondéreuses, et il propose de réduire la dotation d'amortissement de la dette publique de 0.40 à 0.30 p. c., en considération de la baisse de la consommation de l'alcool.

M. Bertrand proteste contre l'accroissement incessant des dépenses, l'augmentation des impôts, les avantages accordés à des sociétés financières, telles que la Banque Nationale, et les sacrifices en faveur de l'État du Congo et de la Compagnie du Chemin de fer. Il critique le privilège, onéreux pour le Trésor, accordé à la Compagnie des Wagons-Lits de se substituer à l'État pour le transport des voyageurs de première classe. Il s'élève contre le système actuel de la répartition du fonds commun.

M. Hoëois s'occupe de la taxe à imposer sur les titres sortis aux tirages de valeurs à lots des sociétés étrangères faisant des affaires en Belgique au détriment des nôtres, et du droit de timbre à imposer aux réclames de dimension. Il demande en outre le prompt achèvement du travail de la péréquation cadastrale, notamment pour les prairies, dont les contributions sont en dehors de toute proportion.

M. Delbeke exprime le désir, qu'à l'exemple de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre, le Gouvernement belge s'interpose entre le gouvernement chinois et nos nationaux victimes des derniers troubles dans cet empire, en leur donnant un titre belge en échange de leur créance sur la Chine.

M. Beernaert appuie ces observations et s'étend ensuite longuement sur le chemin de fer électrique Bruxelles-Anvers.

M. le Ministre des Finances trouve que cette dernière question est plus spécialement du domaine du budget des Chemins de fer et il s'engage à la réintroduire dans son entier devant la Chambre lors de la discussion de ce budget.

Votre Commission, Messieurs, n'a pu s'occuper que très sommairement de l'examen du Budget en question, son introduction au Sénat offrant, plus encore que l'an dernier, un caractère d'urgence. Elle a dû se borner à parcourir rapidement les colonnes de chiffres, en constatant que :

Les recettes prévues pour 1904 s'élèvent à.	 fr. 529,372,510	»
tandis que les prévisions de recettes pour 1903 n'étaient		
que de	 506,342,470	»
d'où une augmentation de recettes pour 1904 de . . .	fr. 23,030,040	»

L'évaluation des dépenses prévues pour le Budget de	
1904 est de	fr. 529,103,370 57

Les dépenses admises pour 1903 sont de	510,494,789 52
d'où une augmentation de dépenses pour 1904 de . . .	fr. 18,607,581 05

Un membre se borne, vu le défaut absolu de temps pour entamer la discussion, même sommaire, du Budget, à appeler spécialement l'attention du Gouvernement sur l'importance et l'urgence de l'abaissement ou de la suppression totale des péages sur les voies navigables, pour les matières pondéreuses.

Sous bénéfice de ces observations, votre Commission approuve le rapport et a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904, par 7 voix et une abstention.

Le Rapporteur,
PAUL RAEPSAET.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.